

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-200 du 27 AOUT 1990

portant nomination de Ministres Conseillers de la République du Bénin dans des Ambassades et Représentation Diplomatique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990, portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977, promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990, portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 90-185 du 20 Août 1990, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU le Décret N° 113/PC/MFPTAS/MAE du 8 Juillet 1964 portant liste des emplois susceptibles d'être ouverts dans les postes diplomatiques et consulaires ;
- VU le Décret N° 149/PC/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965, portant réglementation sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU le Décret N° 90-12/PM du 19 Août 1990, chargeant Monsieur Jean Florentin FELIHO, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale de l'intérim du Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale pour compter du 19 Août 1990 ;

SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 Août 1990 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Anselme DAGNON est nommé Ministre Conseiller à l'Ambassade du BENIN à ABIDJAN.

Article 2.- Monsieur Raymond VIVENAGBO est nommé Ministre Conseiller à l'Ambassade du BENIN à BONN.

.../...

Article 2.- Messieurs Albert AGOSSOU et Omer de SOUZA sont nommés Ministres Conseillers à l'Ambassade du BENIN à BRUXELLES.

Article 4.- Monsieur Polycarpe ALAPINI est nommé Ministre Conseiller à l'Ambassade du BENIN à LAGOS.

Article 5.- Monsieur Felilou SANYA est nommé Ministre Conseiller à l'Ambassade du BENIN à la HAVANE.

Article 6.- Monsieur Mamert RANDOLPH est nommé Ministre Conseiller à l'Ambassade du BENIN à MOSCOU.

Article 7.- Monsieur Georges WHANNOU est nommé Ministre Conseiller à la Représentation Permanente du BENIN auprès des Nations Unies à NEW-YORK.

Article 8.- Monsieur Joël Vassi ADECHI est nommé Ministre Conseiller à l'Ambassade du BENIN à OTTAWA.

Article 9.- Messieurs Pierrot GUIDIGLO et Saliou AKADIRI sont nommés Ministres Conseillers à l'Ambassade du BENIN à PARIS.

Article 10.- Monsieur Gustave SAVOEDA et Madame Lucie SAVOEDA sont nommés Ministres Conseillers à l'Ambassade du BENIN à PEKIN.

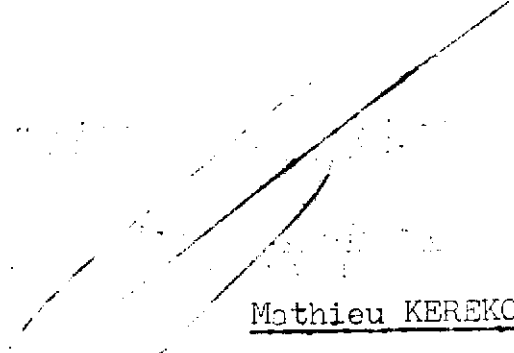
Article 11.- Messieurs Corneille MEHISSOU et Francis LOKO sont nommés Ministres Conseillers à l'Ambassade du BENIN à WASHINGTON.

Article 12.- Dans leurs nouvelles fonctions, les intéressés bénéficieront du traitement attaché à leurs grades respectifs auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels alloués aux Ministres Conseillers par le Décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 susvisé.

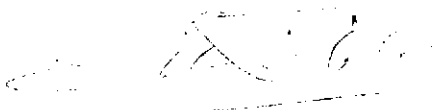
Article 13.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à CÔTONGOU, le 27 AOÛT 1990

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,


Mathieu KEREKOU

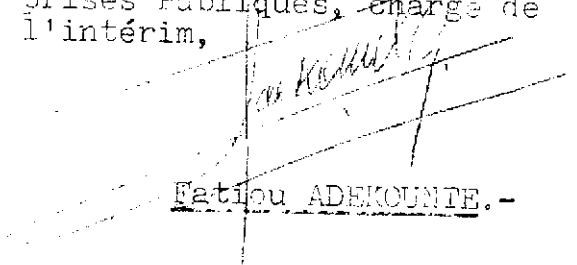
Pour le Premier Ministre, Chef du Gouvernement absent, le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, chargé de l'intérim,


Jean Florentin FELIHO.-

Pour le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération absent, le Ministre de l'Information et des Communications, chargé de l'intérim,


Toussaint TCHITCHI.-

Pour le Ministre des Finances absent, le Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Entreprises Publiques, chargé de l'intérim,


Fatou ADEKOUNTE.-

Ampliations : PR 4 PM 4 HCR 4 SGC 4 CPC-PFC 4 NAEC-MF 8 Autres Ministères 14 Départements 6 DB-DCF-DICP-DSDV-DI 5 DEP-DLC-INSAE 3 BCP 1
EN-DAN 2 Intéressés 15 JORB 1.